

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 1 (1856)
Heft: 5

Artikel: Rapport du département militaire fédéral sur l'année 1855 [suite]
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-328105>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

troupes de la division Ménard à celles que commandait Oudinot, et marcha sur le Schellenberg, où il voulait faire établir des batteries pour ruiner celles du Blazenberg; mais tous ses efforts furent inutiles. Le soir, des communications d'avant-postes vinrent lui apprendre que l'archiduc avait repoussé l'armée de Jourdan, et, quoiqu'il n'ajoutât que peu de confiance à ces rapports, il résolut d'avancer son attaque d'un jour.

Le 23, à 7 heures du matin, les républicains se mirent en mouvement sur quatre points différents :

A leur extrême gauche, 4 bataillons furent dirigés sur *Nöfels*; moitié de cette troupe devait passer l'Ill au gué pour tourner la position, tandis que le reste irait, par la rive gauche, assaillir la tête de *Sainte-Marguerite*. Une 3^{me} colonne de 2 bataillons descendit le Schellenberg un peu au-delà de Hueb et d'Egelsée, et traversa le marais pour attaquer la pointe Saint-Michel, en même temps que les redoutes du côté occidental du Blazenberg.

Le général en chef marcha droit de Nendeln sur la tête du camp retranché avec le reste de ses forces, où se trouvaient les compagnies de grenadiers de tous les bataillons.

L'attaque fut repoussée sur les trois points accessoires; les 3 colonnes, après avoir perdu un grand nombre d'hommes, furent obligées de se retirer derrière *Nöfels* et sur *Mauern*, dans le Schellenberg.

Quant à l'attaque principale, elle avait lieu sur le seul chemin par où l'on put arriver en masse sur la position de *Feldkirch*. — Les Autrichiens avaient fortifié le Blazenberg et poussé de là jusqu'à la route une suite de redoutes qui barraient la vallée; la route était barrée par une autre ligne de redoutes en avant des premières et de *Difis*, dès la plaine aux forêts de la côte; d'autres ouvrages détachés couvraient le terrain en avant de *Gallmist*. Enfin, les forêts qui garnissaient la côte étaient couvertes d'abattis dès le moulin de *Nendeln* jusqu'à *Gallmist*.

(La suite au prochain numéro.)

RAPPORT

DU DÉPARTEMENT MILITAIRE FÉDÉRAL SUR L'ANNÉE 1855.

(Suite.)

Réserve de cavalerie. — On a continué cette année l'inspection de la réserve de cavalerie prévue par l'art. 71 de la loi sur l'organisation militaire fédérale. Cette inspection s'est faite pour la troupe des cantons de Berne, Lucerne, Soleure, Bâle-Campagne, Schaffhouse, St-Gall, Argovie, Thurgovie et Genève. Vaud, où l'élite et la réserve ont été fondues ensemble, en a été dispensé. Au lieu du chiffre réglementaire de 614, ou des 676 hommes inscrits sur les rôles, il ne s'en est présenté que 525

aux inspections et aux exercices. Les résultats ont montré que cette réserve remplit les conditions nécessaires pour un service satisfaisant. La réflexion des hommes compense ce qu'ils avaient oublié de leur instruction. Les chevaux sont en général bons et sont bien soignés par leurs cavaliers. Le côté faible, c'est d'abord le fait que l'instruction s'oublie très-vite, surtout chez les cadres; c'est, en outre, le grand nombre de chevaux neufs et maintes déficiences dans l'habillement et l'équipement; dans le cas cependant où l'on aurait besoin de ce détachement de l'armée, on pourrait bien obvier à ces inconvénients.

Pour les années suivantes, un mode plus simple d'inspection pour la cavalerie de réserve peut suffire.

Quoiqu'il s'en faut de beaucoup qu'on ait atteint pour la cavalerie ce que l'on doit désirer, on ne peut toutefois pas méconnaître que dans l'année écoulée divers progrès ont été faits relativement à l'unité du corps, à l'instruction, à la discipline, à l'uniformité dans l'habillement et l'équipement, à la qualité des chevaux. Avec de la patience et du zèle on surmontera peu à peu encore bien des difficultés ultérieures.

4. Carabiniers.

Si pour la cavalerie nous avons à regretter un recrutement trop faible, nous voyons au contraire trop d'empressement pour entrer dans les carabiniers. Dans l'année qui fait le sujet de ce rapport, on a instruit 735 recrues, tandis que, pour tenir au complet les compagnies de carabiniers, il suffirait d'avoir 20 % de surnuméraires, c'est-à-dire un recrutement annuel de 650 hommes. Si les compagnies d'infanterie avaient relativement autant de surnuméraires, nous pourrions nous féliciter de cet accroissement de notre arme nationale. Mais ce n'est pas le cas; et si cela continuait de cette manière, il arriverait, dans une levée de troupes, que bien des détachements d'infanterie se trouveraient incomplets, et qu'on ne pourrait accorder aucune dispense pour cette arme, tandis que parmi les carabiniers des hommes plus jeunes même seraient laissés à la maison comme surnuméraires. Il est donc indispensable de limiter au strict nécessaire le chiffre des recrues de carabiniers, du moins aussi longtemps que l'infanterie n'est pas complétée dans la même proportion. Il faut par contre recommander un peu plus de soin dans le choix des recrues, qui ne doit pas être difficile vu le grand nombre de candidats, et cela seul peut conserver au corps des carabiniers suisses sa glorieuse supériorité. Il ne suffit pas d'unir à une belle taille de la vigueur physique et de l'intelligence. Deux qualités particulières sont indispensables au carabinier : l'immobilité au feu et une bonne vue. Tous ne possèdent pas ces qualités d'une manière suffisante, et bien que l'émotion au moment du tir disparaisse peu à peu en partie pendant le service, elle paraît à la suite du manque d'exercice et empêche de tirer juste. Quant à la privation d'une bonne vue, rien ne peut y suppléer.

Ecoles de recrues. — Cinq écoles de recrues sur les places d'armes de Thoune, Colombier, Winterthour, Coire et Lucerne, et une école d'aspirants officiers, rattachée immédiatement à l'école de recrues de Thoune, ont servi à donner l'instruc-

tion réglementaire à 51 aspirants de première classe et 18 de seconde, ainsi qu'à 755 recrues, non compris les trompettes. En outre, parmi les cadres 19 officiers, 89 sous-officiers, 6 armuriers et 6 fraters, ainsi que 51 trompettes et recrues de trompettes ont pris part à ces écoles.

Le choix des recrues s'est en général trouvé bon, surtout pour ce qui concerne les qualités physiques et intellectuelles. Cependant chez plusieurs on pourrait désirer plus de calme et d'immobilité au feu, ainsi qu'une meilleure vue; ceux-ci auront plus de peine à donner de vrais carabiniers que de simples tireurs à la cible.

Dans l'armement des carabiniers on a observé de notables améliorations. Le canton de Schwytz avait lui aussi armé ses recrues avec des carabines à l'ordonnance, dont cependant la confection laisse çà et là encore à désirer. Les recrues de Lucerne et des Grisons ont apporté des carabines de la fabrique d'Oberndorf, confectionnées avec exactitude et soin. Les hommes d'Uri et d'Unterwalden-le-Haut seuls n'étaient pas pourvus d'armes à l'ordonnance. Il existait de plus grande variation dans les couteaux de chasse; il y en avait à l'ancienne ordonnance, venant des cantons de Berne, Uri, Unterwalden-le-Haut, Glaris, Appenzell, Grisons et un tiers de St-Gall.

Les waidsacs étaient réglementaires, à l'exception de ceux d'Uri, Schwytz, Unterwalden-le-Haut et Grisons. Fribourg avait fait mettre ses anciens à la nouvelle ordonnance.

Les recrues de Zurich, Berne, Fribourg, Bâle-Campagne, St-Gall, Grisons, Argovie, Thurgovie et Valais avaient des havresacs conformes au règlement. Ceux de Vaud et de Neuchâtel en différaient très-peu; ceux d'Unterwalden-le-Haut s'en écartaient tout-à-fait. Le petit équipement peut être considéré en moyenne comme bon et complet.

Des améliorations ont aussi été apportées au vêtement, et peut-être pourrions-nous bientôt voir le moment où nos carabiniers auront, à l'exception de la petite veste, un habillement uniforme, qui protège l'homme convenablement. A cet égard, le canton de Zurich donne particulièrement le bon exemple; Schwytz, et pour ce qui concerne les capotes, Neuchâtel sont les plus en arrière. La chaussure est généralement bonne et en ordre. Il est plus difficile d'obtenir de l'uniformité dans les cols, et il n'est pas rare de voir le col de chemise lui-même y porter obstacle.

Les connaissances préparatoires que les recrues apportent aux écoles ont été très-insuffisantes. Zurich, Grisons, Thurgovie et Tessin fournissaient encore à cet égard les meilleurs résultats; mais l'instruction préparatoire demeurera toujours défectueuse, tant qu'elle ne sera pas donnée avec unité et par des instructeurs de l'arme. Nous ne pouvons ici que répéter ce que nous avons dit précédemment, qu'il serait à souhaiter que la Confédération prit cette instruction à sa charge; ainsi tout homme qui montrerait peu d'aptitude pour l'arme en serait d'autant plus sûrement écarté, ce qui ne serait que dans son intérêt.

Les progrès des recrues dans les écoles ont été sensibles, et l'habile direction du

nouvel instructeur en chef des carabiniers a eu de bons résultats. L'école de soldat et de peloton, le service de tirailleur et le service intérieur, ainsi que le service de campagne et de garde, ont été enseignés à fond; il en a été de même de l'école de bataillon, autant que cela était nécessaire. Un soin particulier a été consacré à l'exercice du tir et à la connaissance des armes. Les trompettes aussi ont été pleins d'activité et de bonne volonté. La conduite de la troupe a été toujours digne d'éloges, il n'y a pas eu de cas graves d'indiscipline. Les aspirants ont travaillé à devenir de bons officiers, et ils seront aptes à rendre des services.

Cours de répétition. — Les 23 compagnies de carabiniers d'élite, numéros impairs, et la compagnie n° 38, ont fait leur école de répétition dans 18 cours particuliers et à l'école centrale. On a employé à cet effet 13 places différentes, situées autant que possible dans la proximité de la troupe. La compagnie n° 38 avait à refaire son cours renvoyé en 1854. Le chiffre de ceux qui ont pris part à ces écoles a été de 93 officiers, 531 cadres et 1,780 carabiniers; en tout 2,404 hommes. Douze compagnies de réserve, numéros impairs, ont reçu l'instruction prescrite sur 11 places d'armes. Les compagnies n° 53 de Fribourg et 63 de Valais n'ont pas pu être appelées, parce qu'elles n'étaient pas encore organisées. La troupe de réserve comprenait 45 officiers, 265 cadres et 780 carabiniers, en tout 1,090 hommes.

Il résulte de cet aperçu que l'effectif de toutes les compagnies était en moyenne au complet; un petit nombre seulement de celles-ci se trouvaient au-dessous de l'effectif réglementaire; la plupart avaient des surnuméraires et ont été réduites au chiffre légal.

Les officiers et les cadres ont fait preuve d'intelligence et de connaissances sur le service de l'arme; les premiers ont montré moins de savoir-faire dans l'usage de leur compétence en matière pénale. La conduite de la troupe a d'ailleurs été généralement bonne, et les fautes de discipline ont été insignifiantes et rares.

Sauf de minimales exceptions, se rapportant à des ornements et des sabres de fantaisie, l'armement et l'équipement des officiers était réglementaire; cependant beaucoup manquaient de sacs de campagne. La disposition à avoir des ornements interdits se faisait remarquer çà et là même chez les sous-officiers. Au lieu de se permettre de tels enjolivements, il serait plus utile de faire mettre les insignes des grades sur les petites vestes et les capotes, où ils manquent fréquemment. Le petit équipement dans le havresac était assez complet à la fin de chaque cours; mais les cantons devraient tenir plus sévèrement à ce que la troupe possédât ce qui lui manque déjà avant l'entrée à l'école.

L'armement des compagnies s'est amélioré comme celui des recrues; toutefois dans la réserve de quelques cantons on observe encore une grande variété, qui dénote même çà et là une impardonnable négligence; ainsi la compagnie de réserve n° 51 non seulement avait encore un grand nombre de carabines à silex, mais même des canons profondément sillonnés par la rouille, les rayons pleins de crasse, des platines avec des pièces prisées, 15 carabines sans baguettes et sans

moules, des couteaux de chasse auxquels il manquait l'appareil pour les fixer, etc. Heureusement que de tels faits sont des exceptions et l'on peut espérer qu'ils disparaîtront avant peu. On trouve encore un assez grand nombre de carabines américaines dans la Suisse orientale; les compagnies d'élite de Lucerne et de Tessin étaient complètement armées de carabines à l'ancienne ordonnance, mais qu'on avait transformées pour des balles coniques; deux compagnies de Glaris, deux de Fribourg et une de Valais étaient armées tout-à-fait à la nouvelle ordonnance; dans les autres compagnies d'élite on trouvait mêlées des carabines à la nouvelle et à l'ancienne ordonnance, les premières cependant en nombre bien supérieur. Dans les compagnies de Zurich on voyait des carabines à la nouvelle ordonnance, mais avec des canons octogones.

Le tableau comparatif suivant fait connaître l'augmentation du chiffre des armes à la nouvelle ordonnance.

Les carabiniers au service étaient pourvus :

	En 1853.	1854.	1855.
de carabines à la nouvelle ordonnance . . .	1,432	2,282	2,788
d'autres carabines à balles coniques . . .	3,483	4,344	4,896
de carabines à balles rondes	3,118	1,300	1,282

L'instruction a donné des résultats satisfaisants; le service dans toutes ses parties a été répété avec zèle. Beaucoup d'exercices et de marches se sont faits avec le havresac plein, sans que cela ait nui à l'habileté des tireurs; et même après le pas de course les exercices de tir ont donné de bons résultats.

Le total des carabiniers instruits dans l'année écoulée comprend :

Dans les écoles de recrues :

Officiers, aspirants et cadres . . .	220.	Recrues .	735
--------------------------------------	------	-----------	-----

Dans les cours de répétition :

Elite : officiers et cadres	624.	Carabiniers	1,780
Réserve : »	310.	»	780

Total . . .	1,154.	et	3,295
-------------	--------	----	-------

soit en tout 4,449 hommes.

Exercices de tir. — Les compagnies de carabiniers, numéros pairs, ont eu dans les cantons leurs exercices de tir prescrits; ceux-ci ont donné des résultats favorables, même pour les grandes distances de 900 à 1,200 pas. Dans les cours de répétition, comme dans les exercices de tir, le nombre de coups fixé pour des distances aussi grandes est trop petit; les cibles employées à cet effet sont souvent aussi trop petites proportionnellement.

5. Infanterie.

Ecole d'instructeurs d'infanterie. — Comme dans l'année écoulée l'infanterie devait être instruite conformément au nouveau règlement d'exercice, une réunion de tous les instructeurs-chefs, ainsi que d'un nombre proportionné d'instructeurs et de sous-instructeurs de cette arme, était devenue indispensable; c'était le seul moyen de donner à l'instruction de l'unité et de l'uniformité. Cette école a donc eu lieu à

Thoune sous la direction de M. le colonel *Ziegler*; elle a duré du 19 février au 16 mars. 19 instructeurs-chefs, 20 instructeurs et 59 sous-instructeurs de tous les cantons y ont pris part. Parmi les instructeurs-chefs, M. le major *Wieland*, de Bâle, a seul été exempté pour cause de maladie; Schwytz, Unterwalden-le-Haut et Neuchâtel n'avaient pas d'instructeurs-chefs. Les exercices ont eu lieu en huit sections particulières pour ce qui concernait l'école de soldat et de peloton, les leçons d'intonation, le service de troupes légères, le service de place et de campagne, le service intérieur, les rapports, l'administration, la compétence pénale, le soin des armes et des objets d'équipement, le paquetage du havresac et la manière de rouler la capote. Pour l'école de compagnie on réunissait deux sections, mais l'école de bataillon et de brigade, les reconnaissances et le service de sûreté en campagne ont été donnés en commun; les sous-instructeurs n'y ont été admis que pour ce qui leur était indispensable. On a consacré un soin particulier à l'application pratique du nouveau règlement d'exercice; on s'est entendu sur les points douteux: on a cherché à les éclaircir et à combler les lacunes. Pendant la durée de l'école, on a fait plusieurs examens, autant que le permettait un temps très-limité; ils ont montré que les leçons avaient été convenablement utilisées.

Outre que cette école d'instructeurs a beaucoup contribué à donner dans les cantons une instruction plus uniforme, elle a fait ressortir bien des déficiences se rapportant soit à l'organisation de telles écoles en général, soit à celle du corps même des instructeurs, surtout pour ce qui concerne le rang, la compétence, l'équipement, etc.; on cherchera à obvier peu à peu à cet état de choses.

La grande majorité du personnel d'instruction s'est montrée apte à remplir sa tâche. Une fois que le règlement d'exercice pour l'infanterie aura reçu sa forme définitive désirable, et que l'on aura ainsi la garantie que de sitôt il n'y aura pas de motif pour demander de nouvelles modifications, notre infanterie recevra certainement sous le personnel actuel une instruction uniforme et solide.

Instruction dans les cantons. — La plupart des cantons ont commencé leurs écoles d'une manière très-avantageuse, en faisant instruire par les instructeurs revenus de l'école de Thoune le personnel d'instruction qui n'avait pu s'y rendre; ce cours avait surtout pour objet l'application du nouveau règlement d'exercice. L'instruction des recrues a été ensuite, à peu d'exceptions près, donnée dans le temps prescrit et d'une manière fondamentale. Les plans d'instruction doivent, conformément à la règle, être soumis à l'approbation du département militaire fédéral; ainsi que l'année précédente, on a eu cette fois encore de la peine à obtenir ces plans de quelques cantons. Toutefois les obstacles et les délais ont été un peu moindres qu'autrefois, et l'on peut espérer qu'ils diminueront toujours davantage. C'est dans les cantons de Schwytz, Unterwalden-le-Bas, Tessin, Valais et tout particulièrement d'Appenzell, Rhodes intérieures, que l'instruction des recrues paraît le plus insuffisante. Dans les Rhodes intérieures on a même été jusqu'à armer les recrues avec des fusils à silex impropres au service, et avec lesquels on ne pouvait pas même enseigner la charge du fusil à percussion, qui est depuis si longtemps à

l'ordonnance ! Les exercices d'une demi-journée dans les communes présentent fort peu d'utilité et on n'épargne par ce moyen pas même aux hommes des marches, qui parfois sont assez longues, se répètent chaque jour et font perdre beaucoup de temps. Ça et là on cherche aussi par un calcul subtil à réduire au minimum la durée de l'instruction, et cela par des raisons de finances. Un canton a même prétexté tout simplement le manque d'argent, pour se soustraire au devoir d'instruction. Si de tels inconvénients devaient se répéter, il ne resterait autre chose à faire que d'imposer, là où ils se présentent, une surveillance fédérale particulière pendant toute la durée de l'instruction. On devrait déjà recourir à cette mesure, ne fût-ce que par égard pour la grande majorité des cantons qui prennent au sérieux leurs devoirs fédéraux, et en outre pour les recrues des cantons en défaut eux-mêmes, car elles se mettent la plupart avec plaisir sous les armes, mais ne tardent pas à se refroidir en voyant le peu d'effort que l'on fait pour les former. (A suivre.)

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

Neuchâtel. — Il existe, à la Chaux-de-Fonds, une société militaire d'instruction mutuelle pour les officiers, qui est en bon exemple auprès des autres cantons de la Suisse. Nous pouvons, entr'autres, constater son activité par quatre mémoires, intéressants à divers titres, qui ont été présentés à la réunion de l'année dernière et qui ont été imprimés. Ils ont pour objet et pour titre : *De l'instruction des cadres de l'infanterie ; Considérations sur le tir des armes à feu ; Considérations sur quelques principes d'hygiène au point de vue militaire ; Centralisation de l'instruction de l'infanterie.*

Nous aurons l'occasion de revenir plus tard sur ces sujets et de donner quelques extraits de ces travaux.

L'école centrale s'est ouverte le 29 juin à Thoune. Elle est, cette année, sous le commandement du colonel Denzler. Pour la première semaine, elle se compose de 13 officiers d'état-major (majors, capitaines et lieutenants), dont 3 d'artillerie et 2 du génie ; 1 aspirant du génie et 18 aspirants d'artillerie.

Il se trouve encore à Thoune, en ce moment, une école de recrues de dragons et quelques remontes de guides, de Berne, sous le commandement du colonel de Linden ; une école d'aspirants de carabiniers qui sont au nombre de 22, des diverses parties de la Suisse, et un cours de répétition pour la compagnie de carabiniers de réserve de Berne n° 50. A la fin de la semaine 4 colonels fédéraux se trouvaient à Thoune pour divers services, savoir les colonels Rilliet-Constant et Müller, pour l'inspection de la cavalerie et des carabiniers ; les colonels Denzler et de Linden comme commandants d'écoles.

Dimanche, sont partis la cavalerie et les carabiniers.

L'école des recrues d'artillerie à Bière est partie vendredi matin, à 4 heures, pour Morges où elle s'est embarquée sur le chemin de fer pour Lausanne ; l'embarquement et le débarquement des hommes et du matériel s'est effectué avec le plus grand ordre ; 45 minutes ont suffi chaque fois pour cette opération. La batterie était composée de 6 bouches à feu, 6 caissons, 100 chevaux et 200 hommes. Le train, remorqué par deux locomotives, se composait de 33 waggons. Une course à Lutry où un tir sur le lac a eu lieu et le retour à Lausanne, le même jour, ont complété cette promenade militaire. Le retour à Bière s'est effectué le samedi par Cossonay.